

42 ADVISORS

société par actions simplifiée à capital variable au capital minimum de 100 euros

siège social : 7 rue Marietta Alboni 75016 PARIS

839898475 RCS Paris

(la "Société")

ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 23/06/2025

Les Associés :

- Madame Delphine Beilin, née le 03/08/1974 à Paris 15e Arrondissement (75015), de nationalité française, demeurant 7 Rue Marietta Alboni 75016 Paris, titulaire de 75 actions en pleine propriété
- Monsieur Stéphane MYSONA, né le 18/01/1974 à Paris 17e Arrondissement (75017), de nationalité française, demeurant 7 Rue Marietta Alboni 75016 Paris, titulaire de 25 actions en pleine propriété

soit la totalité des Associés, détenant ensemble cent (100) actions, soit la totalité des actions de la Société,

prennent, conformément aux dispositions légales applicables, les décisions suivantes :

DÉCISION 1 (Remplacement du Président)

Les Associés prennent acte de la démission de Delphine Beilin de ses fonctions de Président. Celle-ci sera effective au 23/06/2025.

La démission du Président a été notifiée à la Société le 23/06/2025.

Les Associés décident de nommer en qualité de nouveau Président Monsieur Stéphane MYSONA, né le 18/01/1974 à Paris 17e Arrondissement (75017), de nationalité française, demeurant 7 Rue Marietta Alboni 75016 Paris.

Stéphane MYSONA exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et stipulations statutaires.

Stéphane MYSONA a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 2

(Fixation de la rémunération du Président)

Les Associés décident que les fonctions du nouveau Président seront exercées gratuitement.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 3

(Signature électronique pour les formalités)

Les Associés conviennent expressément qu'ils pourront signer électroniquement les présentes conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services Yousign qui assurera le cas échéant la sécurité et l'intégrité des copies numériques de la décision dans les conditions prévues par les lois applicables.

Les Associés s'engagent chacun en ce qui le concerne à prendre toutes les mesures appropriées pour que la signature électronique des présentes décisions soit effectuée par son représentant dûment autorisé aux fins des présentes.

Chacun des Associés reconnaît et accepte que sa signature via le processus électronique susmentionné est effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des lois applicables et, en conséquence, renonce irrévocablement et inconditionnellement par les présentes à tout droit que cette partie pourrait avoir d'engager une réclamation et/ou une action en justice, directement ou indirectement, découlant de ou liée à la fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou à la preuve de son intention de conclure le présent contrat à cet égard.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 4

(Pouvoirs pour les formalités)

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

**

Les présentes, constatant les décisions unanimes des Associés en date du 23/06/2025, seront mentionnées sur le registre des délibérations des Associés.

Un original du présent acte, signé par tous les Associés et les dirigeants sociaux, est remis au Président, qui le reconnaît, afin qu'il soit conservé dans les archives de la Société.

Fait à PARIS, le 23/06/2025,

Delphine Beilin
Ancien Président

Stéphane MYSONA
Président
Bon pour acceptation des fonctions de Président de la société 42 ADVISORS

Delphine Beilin
Associé

Stéphane MYSONA
Associé